

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



ISSN 0012-6411

- 5 F

n°437 - Mars 85

en arhe **21
mars**

Dans le prochain numéro de Droit et Liberté sera donné le compte-rendu des nombreuses actions entreprises par l'ensemble des comités locaux à l'occasion du 21 mars. Cette Journée a permis, au niveau national, de mettre sur pied, avec le concours de la SNCF, que nous remercions, une animation interculturelle à laquelle ont participé de 12 heures à 20 heures, Gare du Nord, des dizaines d'artistes, chanteurs, conteurs, groupes musicaux et théâtraux de toutes origines ethniques et culturelles. Un public nombreux a apprécié. 100.000 tracts ont été distribués.

Les comités en pleine action

Ce numéro est essentiellement consacré à l'action du MRAP. Elle traduit le large éventail de sa lutte contre tous les racismes. Elle est, en outre, la preuve de l'extrême vitalité du Mouvement. (pages 2, 3, 4, 5).

DEUX RECOURS DU MRAP

Deux mesures, émanant du ministère des Affaires Sociales, et de la Mairie de Paris, ont fait l'objet de recours devant le Conseil d'Etat et le tribunal administratif de Paris:

1. Regroupement familial: La circulaire du ministère des Affaires Sociales du 4 janvier 1985, parue au J.O. du 12 janvier 1985, précise les conditions dans lesquelles le conjoint d'un ressortissant étranger travaillant en France peut se voir attribuer un titre de séjour, au titre du regroupement familial. Parmi ces conditions, il est fait mention de la nécessité d'occuper un logement conforme aux normes.

L'article 3.3. de la circulaire prévoit que pour l'appréciation des conditions de logement, il y aura lieu de se référer aux "normes minimales fixées pour obtenir le

bénéfice de l'allocation-logement".

Cette référence semble inacceptable: elle confère en effet une portée exorbitante à l'allocation-logement, par rapport au but dans lequel elle a été conçue.

En cas d'application restrictive de ce texte (et on sait que le plus souvent une norme indicative devient, de la part des services chargés d'apprécier une situation, une norme impérative), il est à craindre que les conditions ainsi exigées ne constituent dans un contexte de pénurie de logements, une impossibilité pure et simple pour un travailleur étranger de se faire rejoindre par sa famille.

C'est la raison pour laquelle le MRAP a décidé d'attaquer cette circulaire devant le Conseil d'Etat.

NON A L'EXTREME-DROITE

Certains partis politiques viennent de découvrir les dangers que la montée du Front National et du racisme qu'il véhicule font courir à la société et à la démocratie française. Le MRAP a été un des premiers - sinon le premier - à tirer le signal d'alarme. Il a toujours stigmatisé le slogan fallacieux "3 millions de chômeurs, c'est 3 millions d'immigrés en trop" et a traduit plusieurs fois devant la justice ses auteurs. Tout spécialement au cours des élections municipales de 1983 et des européennes de 84, il a dénoncé la banalisation du racisme et la caution apportée par certains candidats nimbés d'honorabilité démocratique qui ont contribué à contaminer l'opinion publique. Depuis, le MRAP n'a pas relâché sa vigilance.

suite p. 2

suite p. 2

DEUX RECOURS

DU MRAP (suite de la p. 1)

2. Allocation parentale "3e enfant" (Maire de Paris).

Par décision du Conseil Municipal de la ville de Paris, l'allocation de congé parentale d'éducation versée par le bureau d'aide sociale est réservée, depuis le 11 décembre 1984, aux parents de nationalité française. La mairie justifie cette mesure par la nécessité de favoriser la natalité française. Au cas où l'un des parents seulement serait français, l'attribution de l'allocation sera étudiée au cas par cas...

Après être intervenu sans résultat auprès du préfet de Paris pour casser cette décision illégale, le MRAP a demandé l'abrogation de cette mesure discriminatoire par requête devant le Tribunal administratif.

NON A (suite) L'EXTREME-DROITE de la p. 1)

ce. Il a rappelé dans une récente conférence de presse à quel point le slogan du Front National sur la présence des immigrés en France ressemble à celui qui avait cours dans l'Allemagne pré-nazie: "700.000 chômeurs, 700.000 juifs, la solution est simple". Il n'est pas étonnant alors que les comités locaux se soient mobilisés dans la dernière période sur l'ensemble de la France partout où Le Pen a tenu meeting à l'occasion des élections pour le renouvellement de certains sièges de conseillers généraux. La rubrique action en rend compte avec précision.

Aux Editions DROIT ET LIBERTE
un livre populaire, vrai
et passionnant:

**"C'EST ARRIVE EN
POLOGNE"**

de Théophile Grol.

Passez vos commandes au
Siège.

Prix public: 70 Frs.

Prix spécial aux comités
locaux.

LE RACISME EN JUSTICE

Provocation

Claude Cornilleau, conseiller municipal de Chelles, condamné par le T.G.I. de Meaux pour provocation à la haine sur plainte du MRAP (en plein Conseil Municipal, il avait diffusé un tract où il attaquait les immigrés), a vu cette peine confirmée par la Cour d'Appel de Paris (6 février 85).

M. Cornilleau se présentant aux élections cantonales sous l'étiquette du Parti nationaliste français, le comité local de Chelles a diffusé le tract intitulé: "La justice française condamne Claude Cornilleau... Les électeurs ont le droit d'être informés que la justice de leur pays condamne quelqu'un qui se prône grand défenseur de la France".

Diffamation

J.L. Servan-Schreiber, journaliste, a été condamné par la 17e Chambre correctionnelle de Paris pour avoir diffamé Bernard Antony, dit Romain Marie, le 13 février 1984 au cours de l'émission "L'heure de vérité" où l'invité était J.M. Le Pen. M. Servan-Schreiber avait demandé à ce dernier s'il était d'accord avec les propos tenus par Romain Marie au cours de la Journée d'amitié française en octobre 1983 "L'Internationale de l'assassinat était composée essentiellement de juifs".

Romain Marie reprochait au journaliste de n'avoir retenu de cette citation (parue dans "Le Monde") qu'une phrase tronquée.

Siné (suite)

La 17ème Chambre correctionnelle de Paris a condamné le dessinateur pour ses propos racistes tenus en août 1982 sur une radio libre, à la suite de la plainte du Comité Juif d'Action (12 février 1985). Rappelons que le MRAP, qui avait également déposé plainte, s'était retiré après la lettre d'excuse de Siné (voir Droit et Liberté, janvier 1985).

"Poursuivons le nettoyage"

C'est le titre provocateur d'un tract diffusé pendant le conflit de janvier 1984 à Talbot-Poissy. Il y était proposé d'"épurer Poissy des fainéants, des émigrés et des casseurs". Bien que signé PFB Poissy-Talbot, ce tract, contre lequel le MRAP avait déposé plainte, a fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu par le T.G.I. de Versailles (22 décembre 1984) au motif que l'information ne permettait pas d'établir l'existence d'une section PFN au sein de Poissy-Talbot.

Injures

Condamnation, par le TGI de Tulle, le 6 février 1984, du directeur d'une maison de retraite, M. Delpy, qui avait proféré des insultes racistes à l'égard d'un interne, M. Menzli, qui travaillait dans cet établissement. Deux mois de prison avec sursis, 5.000 Frs d'amende et 1.000 Frs de dommages et intérêts pour le comité local du MRAP qui s'était constitué partie civile.

UN ELU DU F.N. CITE EN JUSTICE!

Jean Roussel, seul nouvel élu du Front National aux cantonales, a comparu le 12 février 1985 devant le T.G.I. de Marseille à la suite d'une plainte du MRAP contre un tract qu'il avait diffusé, en tant que président de l'Association de défense du centre-ville, à l'automne dernier. Il y faisait le constat que "certains quartiers ...sont invivables pour les Français, le seuil de tolérance étant très largement dépassé" et appelait le lecteur, à propos du projet de construction de HLM, à "s'opposer de toutes ses forces à l'installation massive de Maghrébins au pied de la Vierge de la Garde".

Comités locaux

En pleine action

VIVRE ENSEMBLE

Suite aux Assises locales, nationales, départementales, des initiatives sont toujours prises dans ce sens.

A **Seclin**, le MRAP participe à la préparation d'une journée entière dédiée à la tolérance, au rapprochement, à l'écoute, avec notamment un parcours de l'amitié, une journée de danse, de musique, de spectacle avec des formations culturelles étrangères et françaises. Elle aura lieu le 16 mai prochain.

A **Fleury-Les-Aubrais**, présentation pendant 12 jours de l'exposition "**Vivre ensemble avec nos différences**" qui a été l'occasion d'un débat animé par Albert Lévy, et d'une soirée culturelle animée par Lionel Rocheman, comédien et musicien. Six classes d'une école primaire ont participé à la réalisation de dessins d'enfants qui ont été, aussi, exposés.

A **Chilly-Mazarin**, une semaine sur "**Afrique et négritude**" organisée par la MJC permet au MRAP de présenter l'exposition sur l'apartheid.

A **Roubaix-Tourcoing**, la campagne de pétition sur le thème "**Vivre ensemble avec nos différences**" a recueilli plus de 5.000 signatures. Elles ont été remises le 10 décembre au maire de Tourcoing par le MRAP qui a demandé de rencontrer le sénateur-maire de Roubaix pour effectuer la même démarche.

A **Limoges**, fête de l'amitié dans le quartier de La Bastide où enfants et adultes originaires de pays différents se sont retrouvés dans une chaleureuse fraternité.

A **Nantes**, forum des quartiers et communes pour mieux "**vivre ensemble, Français et immigrés**". Pendant 48 heures, se sont succédés

les percussions, la découverte de la langue arabe, les vidéos et diaporamas, les débats, la présentation du livre blanc des immigrations. à Nantes, les groupes de musique et danse des différents pays présents dans la ville.

LES DECONVENUES DE LE PEN

Les comités locaux ne s'y sont pas trompés. Partout où le leader du Front National a été présent dans sa tournée pour les élections cantonales, le MRAP en a profité pour sensibiliser l'opinion publique sur les dangers de ses thèmes racistes. Il a été le plus souvent à l'initiative de manifestations qui ont pris un caractère de dignité se déroulant généralement dans le silence et le recueillement. Il a joué son rôle de rassembleur et de catalyseur en appelant de nombreuses organisations démocratiques à participer à son action ponctuelle dont les formes n'en ont pas moins été variées.

Des rassemblements

A **Dreux**, devant la sous-préfecture où le MRAP a demandé que soient désarmées les milices qu'emploie le Front National.

A **Perpignan** "pour célébrer la mémoire des innombrables et innocentes victimes du racisme". Inauguration d'un lieu public en hommage aux victimes de tous les racismes.

A **Toulon, Bourges, Apt, Amiens, Montargis, Tours, Lille**, où de nombreuses personnes - de 500 à 2.000 - se retrouvent, notamment sur la place de l'Hôtel de Ville.

A **Belfort**, un rassemblement a eu lieu à la Maison du Peuple avec la participation de Roger Hanin invité par le MRAP.

Des cortèges

A **Nice, au Havre, à Marseille, Nîmes, Lille, Melun**, manifestation en ville avec une forte participation de la population locale.

Des distributions de tracts

A **Versailles, Lorient**, sous la banderole du MRAP une heure avant le meeting de Le Pen.

Des temps de recueillement

A **Nice, Lille, Melun**, devant le monument aux morts ou de la résistance avec dépôts de gerbes par le MRAP et diverses organisations.

Des fêtes interculturelles

A **Lorient** avec la "fête de l'amitié entre les peuples", à **Rennes** sous la forme d'un "meeting-fête multicolore".

Des communiqués et conférences de presse

A **Bourges, Montargis, au Puy**, communiqués et conférences signés et tenues par une quinzaine d'organisations politiques, syndicales, humanitaires. A **Belfort**, c'est un appel pour les Libertés qui a été paraphé par 23 associations.

A **Mons-en-Baroeuil**, table ronde sur l'immigration à la même heure où Le Pen tenait son meeting à Lille.

Signalons enfin qu'un courageux directeur de salle de cinéma du **Havre** a préféré payer 7.000 Frs de dédit plutôt que d'ouvrir sa salle à Le Pen, comme promis. Le Pen a alors renoncé à une réunion de plein air..

Comités locaux

VERS L'ETRANGER ET L'OUTRE-MER

APARTHEID

Depuis plus de 6 mois, les évènements qui se déroulent en Afrique du Sud sont au premier plan de l'actualité, même si la plupart des médias ne leur donnent pas l'importance qu'ils méritent. Il n'en reste pas moins que certains comités locaux du MRAP fidèles à la tradition du Mouvement, ont fait connaître ces derniers temps à l'opinion publique le système odieusement raciste de l'apartheid et appelé à soutenir le valeureux combat des militants de ce pays qui luttent pour en finir avec ce "crime contre l'humanité".

A **Brest, Le Relecq-Kerhuon, Plabennec, Plouzané**, 4 soirées-débats avec le MRAP et la COOP Tiers-Monde à la suite de la projection de deux films "Les déposés" et "Soweto 76".

A **Vitrolles**, une quinzaine sur l'apartheid a permis la présentation de 4 expositions: l'enfant et l'apartheid; l'apartheid, le dos au mur; photographies d'avril 84; 15 artistes contre l'apartheid. Un débat a été animé par Dulcie September représentante de l'ANC en France. Une rencontre a eu lieu avec J. Alvarez-Pereyre, auteur du livre: "Les guetteurs de l'aube, poésie et apartheid".

A **Lille**, une soirée cinématographique a été consacrée au thème: "Afrique du Sud, le racisme légalisé", avec la participation d'un représentant du MRAP, de la Ligue des Droits de l'Homme, du Mouvement des Jeunesses Communistes et de l'AFASPA. Après la projection du film "La dernière tombe à Dimbaza", un débat s'est ouvert animé par Nestor Bidadanuri, militant de l'ANC. Ces organisations ont demandé à la municipalité de Lille d'inviter Mgr Desmond Tutu et d'intervenir au secours de Nelson Mandela en lui décernant le titre de citoyen d'honneur de Lille.

NOUVELLE-CALEDONIE

A **Clermont-Ferrand**, 300 personnes ont répondu à l'appel conjoint du SNESup et du MRAP qui ont organisé une conférence-débat à la faculté des Lettres. Jean Guiart a développé le thème: "les origines de la crise".

A **Nîmes**, réunion publique organisée par le MRAP au cours de laquelle un grand nombre d'organisations affirment leur soutien aux droits du peuple canaque.

A **Limoges**, réunion-débat et d'information avec la participation de Louis Mapou, porte-parole du FLNKS en France. Huit organisations, dont le MRAP, ont mis sur pied cette soirée.

A **Montpellier**, parterre important d'intervenants qualifiés au cours de la réunion dont le MRAP était coorganisateur: M. Soussol, universitaire; Maître Ottan, ardent défenseur de la cause kanak; un représentant du FLNKS.

L'OEIL VERS... L'INDE

C'était le titre cette année des quatrièmes "Journées cinématographiques du Val-de-Marne" organisées par la fédération du MRAP. Treize films ont été projetés dont la majorité d'entre eux ont été primés au niveau international. Quatorze villes ont accueilli cette initiative qui a obtenu une aide financière du conseil général. Un public largement supérieur aux autres années a été touché notamment dans les écoles, les quartiers, les entreprises, les lieux de loisirs et de culture. Tous ont manifesté leur intérêt pour la haute tenue de ce festival qui a été l'occasion d'un enrichissement et de nombreux débats.

EN VRAC

Dreux. M. Stirbois, 3ème maire-adjoint et secrétaire général du Front National, refuse de "continuer le vote de subventions, si minimales soient-elles" à des associations telles que le MRAP, l'UFF et le SPF dépendant d'un parti de l'étranger, le parti communiste (sic).

Limoges. Le 24 février, une après-midi de rencontre amicale entre les habitants de la ZUP de l'Aurence et ceux du reste de la ville et des environs. Musiques, spécialités et boissons de tous les pays.

Neaux. Au cours de la semaine "expression femmes" du 4 au 10 mars, participation du comité local du MRAP.

Montpellier. Réaction du comité local devant les nombreux refus de servir dans des cafés, bars, restaurants de la ville à raison de critères racistes. Il appelle tous ceux qui exigent le respect des lois de la démocratie à lui faire part de leur témoignage.

Lunel. A l'initiative du comité local, le 5 février, projection du film de Carlos Diegues "Quilombo", film brésilien sélectionné au dernier festival de Cannes. 180 personnes. Prolongement de cette soirée, le 19 février, par une réunion d'information sur "Le Brésil aujourd'hui" avec la participation d'un économiste brésilien et l'association France-Amérique Latine.

CREATION DE COMITES LOCAUX ET DE FEDERATIONS

- Création des comités de Boulogne-sur-Mer (62), Douai (59), Gardanne (13), L'Isle-sur-Sorgue (84), Pont-de-Chéruy (38), Comité local de l'agglomération rennaise (35), Rives (38), Tremblay-Les-Gonnesse (93), Vienne (38).

Constitution des fédérations des Alpes de Haute-Provence (04), du Nord (59), de Paris (75), du Pas-de-Calais (62), du Var (84).

Casseneuil. Intervention du comité local auprès du conseil municipal après les mesures votées pour limiter "l'envahissement d'immigrés nouveaux en nombre excessif".

Les Mureaux. Quinzaine de l'amitié entre les peuples avec les expositions "Peuples d'ici et d'ailleurs" et "Quinze peintres contre l'apartheid" avec réunions publiques, débats et dessins d'enfants dans les écoles sur le thème "Les gens de mon pays et du pays de mes camarades".

Tourcoing. Une soirée-débat MRAP-JOC au centre social de la Bourgogne avec de très nombreux participants parmi lesquels un grand nombre de jeunes.

Marseille. Mise sur pied d'un groupe, dans le cadre d'une ZEP, à l'initiative de 5 associations dont le MRAP local, pour l'accueil le soir d'enfants de 6ème en difficultés pour leur offrir de bonnes conditions de travail et les aider à l'autonomie.

Sarcelles. Dans le contexte de la montée de la haine et des violences racistes, le comité local décide de tenir une permanence juridique le premier samedi de chaque mois, au centre social des Rosiers.

Tours. Réunion publique animée par le comité local sur les problèmes d'actualité et les actions à mener et participation à un débat sur l'apartheid.

Antony. Tout en faisant signer la pétition sur le regroupement familial, le comité local demande que "les autorités locales et gouvernementales prennent des mesures d'urgence en matière d'accueil: logement, équipements sociaux, écoles, qui répondent aux besoins tant de la population française qu'immigrée".

Avignon. Communiqué de presse du comité local suite au relevé de 6 impacts de balles sur l'un des murs de la mosquée de la ville. Le MRAP local "exprime sa réprobation pour cet acte de vandalisme et sa totale solidarité avec la communauté islamique d'Avignon".

Brest. Communiqué de presse du comité local rappelant que "la Bretagne compte moins de 2 % d'immigrés alors que le chômage atteint le même niveau que celui

des régions qui en comptent un fort pourcentage" ce qui est un démenti cinglant du slogan et des affiches du Front National qui recouvrent le Finistère: "2 millions de chômeurs, c'est 2 millions d'immigrés en trop".

Alès. A l'occasion du débat animé par Roger Hanin et Karim Allaoui, le MRAP "est heureux de la venue de ce cinéaste dont les convictions antiracistes sont connues de tous", et "invite tous les Alésiens à participer à cette soirée".

Beaune. Organisation par le comité local d'une semaine sur "l'immigration au quotidien" du 21 au 26 janvier.

Bagnols s/Cèze. Concert "Rock against racism" organisé par le comité local avec le groupe bagnolais Mister Poker et Amidou Ouedraogo, percussionniste du Burkina-Faso.

Strasbourg. Devant le développement du colportage des préjugés, idées reçues sur les immigrés et la montée du racisme, le comité local profite de la projection du film "Train d'Enfer" pour une large distribution de tracts et un dialogue avec les spectateurs à la sortie des salles de cinéma.

Limoges. Stand du MRAP à la 2e fête du livre, du 1er au 3 mars.

Bias. Le comité local a soutenu la grève de la faim de 3 jeunes français "musulmans" du camp de Bias pour protester contre la discrimination à l'embauche dont ils sont victimes.

Nice. Vive activité judiciaire du comité local: 3 procès contre des

auteurs d'actes racistes, dont un conseiller municipal de Beausoleil.

Grasse. Le comité du pays de Grasse a pris de nombreux contacts avec d'autres associations pour redoubler de "vigilance contre le racisme et pour un vivre ensemble".

Beausoleil. Le comité Beausoleil/Cap d'Ail, né le 24 avril 84, fait ses premiers pas de façon très active avec la distribution de plusieurs tracts de sensibilisation à la montée du racisme, et la mise sur pied d'une grande fête inter-culturelle Français-immigrés.

Saint-Denis (93). Intervention du comité local suite à l'attitude raciste d'une employée de l'ANPE de

la ville: rencontre avec le directeur de l'agence; distribution d'un tract commun MRAP-CGT-CFDT; envoi dudit tract à toutes les agences locales pour l'emploi du 93.

Drancy. Action du comité local suite aux inscriptions racistes qui ont dégradé une tour de la cité Marcel Cachin dans la nuit du 23 au 24 février. Distribution de tracts et intervention auprès des élus locaux.

Aubervilliers. Vaste distribution de tracts du comité local pour rétablir la vérité sur les travailleurs immigrés.

19ème. Des militants du MRAP qui vendaient "Différences" sur le marché de la place des Fêtes, ont été agressés deux dimanches de suite par des membres du Front National présents eux aussi sur les lieux. Après avoir photographié des militants antiracistes - ce qui a occasionné bousculades, horions et casse de l'appareil photo. Le dimanche suivant, des militants du Front National mettent leurs brassards et s'équipent de barres de fer. Les jeunes antiracistes s'organisent. Les CRS interviennent pour protéger...les fascistes.

Douai. Suite à l'expulsion d'une quarantaine de familles tsiganes, communiqué de presse du MRAP qui propose des solutions. Des actions en direction de la mairie, de la préfecture et des médias sont entreprises pour relancer l'initiative d'aménagement d'aires de stationnement.

Gray. Manifestation musicale "Musiques au Pluriel".

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 Paris
Téléphone : 806.88.00
CCP 9 239-81 Paris

Directeur de la publication
René Mazenod

Maquette
Véronique Mortaigne

Secrétariat de rédaction
Monique Kheilaf

Comité de rédaction
Bertrand Bary, Gérard Coulon
Dominique Dujardin, René Mazenod

N° de Commission paritaire : 61013
Imprimeurs Libres - Paris

Les droits civiques

De nombreux délégués des comités locaux à l'A.G. de Villeurbanne sont intervenus pour réclamer que le MRAP adopte une position plus claire sur la question des droits civiques des immigrés: certains manifestaient même de l'impatience en demandant que nous prenions parti "pour" le droit de vote des immigrés, avant même que le débat se soit déroulé!

Mais en même temps - et paradoxalement - le débat ouvert par la publication d'un document de réflexion dans Droit et Liberté de juillet-août dernier, ne semble pas avoir été engagé, ni sur cette base, ni sur aucune autre, et n'a donné lieu en tout cas à aucune contribution.

L'interrogation des militants et le désir d'avancer à propos d'une question aussi importante sont légitimes. Mais il est évident qu'il ne servirait à rien d'adopter une position si elle ne correspondait pas à une analyse et à une réflexion de taille à faire évoluer les acteurs sociaux et l'opinion. Le but de ce "papier" est de relancer le débat après la tentative infructueuse du mois de juillet dernier.

Le document paru dans "Droit et Liberté" ne serait-il pas cause du blocage du débat?

On peut se demander si le texte de réflexion publié dans Droit et Liberté n'est pas en partie responsable, par sa forme plus que par le fond, du "blocage" du débat. En cherchant, pour un premier temps, à faire le tour complet de toutes les réponses

possibles à la question des droits civiques des immigrés, et en mettant apparemment sur le même pied les thèses les plus contradictoires, il a pu désorienter, donner l'impression fâcheuse d'une analyse académique.

A vouloir trop bien dépassionner un débat qui réclame que l'on garde toute sa lucidité, on l'a peut-être rendu insipide!

Relu après six mois, le texte publié reste cependant une bonne base de réflexion et de dialogue. Plutôt que de le réécrire - ou d'en écrire un autre - nous en proposons une lecture différente, en pesant la portée des arguments avancés ici et là et présentés dans le texte comme s'ils avaient une égale valeur.

Une autre lecture du document

Une première réflexion s'impose: si l'apparence du texte, la symétrie de la présentation (chaque thèse étant suivie des objections) peut donner l'impression que toutes les solutions proposées ont chacune des arguments "pour" et des arguments "contre", une lecture réfléchie montre que les objections avancées ne se situent pas du tout au même niveau. Pour certaines des thèses avancées, il s'agit d'un choix de justice sociale qui se rapporte aux options fondamentales qui nous ont conduits à adhérer au MRAP. Dans d'autres cas, il s'agit plutôt d'arguments d'opportunité ou de difficultés pratiques.

Dans le premier cas, il devrait s'agir, pour le MRAP, d'affirmer clairement ses choix de société; dans le second, il s'agit

de bien cerner les difficultés, de rechercher les moyens techniques de les résoudre et de mener ensuite une campagne d'information capable d'éclairer et de faire évoluer une opinion "matraquée" par l'extrême-droite pendant que la gauche - et le MRAP - se gardent de rien dire.

Dans certains cas, des choix de société, dans d'autres, des difficultés pratiques.

En reprenant les sept réponses à la question des droits civiques des immigrés (1. naturalisation, 2. droit de vote aux élections locales, 3. droit de vote à toutes les élections politiques, 4. institutions représentatives spécifiques, 5. double nationalité, 6. distinction entre citoyenneté et nationalité, 7. question inopportune) on voit que les objections aux 1ère, 2ème, 4ème et 7ème réponses sont des objections de principes, tandis que celles qui sont faites aux 3ème, 5ème et 6ème réponses sont des objections pratiques.

Le MRAP ne peut pas accepter des solutions qui maintiennent une inégalité de droit fondée sur l'origine ethnique.

Exiger d'une personne, pour lui accorder le droit fondamental de participer aux décisions qui engagent la société dans laquelle il a choisi de vivre, qu'il renonce à sa nationalité d'origine (à sa "nature" comme le suggère le terme officiel de naturalisation) est une mesure illégitime, choquante sur le plan des principes: c'est priver une personne d'une partie de son

des immigrés

identité, lui demander de renier une partie des siens, alors que le droit qu'il réclame est fondé sur sa participation aux charges et aux devoirs des citoyens du pays où il s'est installé. Il s'agit d'une discrimination fondée sur l'origine ethnique et/ou la nationalité.

Accorder le droit de vote aux seules élections locales correspondrait aussi à une discrimination puisque les immigrés remplissent leurs obligations à l'égard de la société entière (pas seulement de leur commune) et que les décisions qui les concernent (législation, réglementation, séjour, mais aussi le travail, le logement ou l'école) sont prises au niveau de l'Etat ou du Département plus souvent qu'à celui des communes.

Mettre en place des institutions représentatives spécifiques reviendrait à constituer un système institutionnel ségrégatif qui procède de la même philosophie politique que l'apartheid que nous combattons chez les autres.

Considérer enfin que la question n'est pas opportune est une façon de prendre position en fait sur une question de droit, sans s'engager sur le fond. Comme le non-vote des abstentionnistes qui renforce de fait la position du vainqueur, cela revient à conforter la discrimination dont sont victimes les immigrés. Nous devons nous élever par fidélité à nos principes et avec force contre cet "opportunisme": une chose serait d'apprécier l'opportunité du calendrier d'application d'une mesure, une autre d'éviter une prise de posi-

tion de fond qui n'exclurait nullement qu'on ménage ensuite les étapes nécessaires.

Une réflexion approfondie

A la différence des options précédentes, les objections faites au droit de vote et d'éligibilité des immigrés résidant en France depuis un certain laps de temps, à la reconnaissance d'une double nationalité et à la distinction des concepts de citoyenneté et de nationalité, ne semblent pas être des objections de principe fondées sur des choix fondamentaux, mais plutôt la reconnaissance des difficultés pratiques auxquelles se heurteront les tentatives de mise en oeuvre de ces orientations. Ces difficultés, qui peuvent être considérables, mais ne sont nullement a priori insurmontables, se rencontreront à plusieurs niveaux: en face d'une opinion qui n'est pas préparée (mais qui n'y a pas réfléchi dans un sens négatif), avec les spécialistes du Droit constitutionnel français et des représentants des Etats étrangers avec qui il faudrait engager des négociations.*

* A ceux qui pensent qu'une telle perspective est complètement irréaliste, signalons que l'Espagne a signé avec la France une convention de reconnaissance de la double nationalité, que l'Algérie a conclu un accord touchant le point épineux du service militaire et que les Portugais peuvent, en pratique, jouir des droits d'une double nationalité.

Une fois affirmées nos positions de principe, cela signifierait pour le MRAP, à la fois participer à une réflexion pratique et technique en vue de cerner et de résoudre les difficultés et engager un effort d'éclaircissement et d'explication en direction de l'opinion (et aussi de ceux qu'on appelle la classe politique).

Ce travail, de plus ou moins longue haleine, devra être mené en collaboration étroite avec les immigrés, premiers (mais non seuls) intéressés. Mais il doit être précédé - et conforté - par l'adoption de positions de principe clairement exprimées et fondées sur la reconnaissance pleine et entière de l'égalité des droits, comme des devoirs et des charges de tous ceux qui construisent ensemble une société, sans discrimination provenant de leurs origines ethniques.

Une telle orientation permettrait au MRAP de participer positivement à la construction d'une société pluri-ethnique et pluriculturelle, tandis qu'on ne pourrait pas, sans hypocrisie, employer ces mots si l'on gardait comme perspective le maintien d'un apartheid à la française.

P.S. Nous attendons des comités locaux et des instances dirigeantes du MRAP une approbation ou une critique des orientations esquissées ci-dessus. Cette réflexion recoupe d'ailleurs les thèmes de réflexion proposés pour le congrès, notamment les n° III.2.1. et la suite (voir Droit et Liberté Spécial Congrès).

Un beau procès en perspective

"**Tout Gitan à pied ou en voiture est un danger pour vos biens**".

C'est ce que ne craignait pas d'imprimer, dans un entrefilet titré "Très important", le bulletin "Vivre en sécurité", édité à Noisy-Le-Grand (93).

Cet article n'était pas le seul incriminant les Gens du Voyage, qui avaient droit à trois mentions... Dans l'une d'elles, on affirmait que "**près des 3/4 des nomades n'étaient pas assurés pour leur véhicule**". Bien étonnants

quand on sait que ces "nomades" roulent beaucoup, et qu'il n'y a personne en France qui subisse tant de contrôles, sur la route comme au stationnement. La troisième mention intitulée "Inquiétude à Noisy et à Gournay", était un amalgame innombrable, allant des excréments jetés par-dessus les clôtures aux menaces de mort, aux crimes et à la drogue. C'est d'ailleurs cet article qui provoqua l'indignation d'une amie du MRAP qui nous alerta.

Ajoutons que dans ce même

bulletin, les immigrés ne sont pas épargnés, et ceci, de façon très insidieuse: dans une page consacrée à des crimes et hold-up, en bas, en coin, une note tout à fait innocente (...!): une statistique de l'immigration en Ile de France.

Racisme un et indivisible!

Le MRAP a porté plainte, de même que la LICRA, auprès du Parquet de Bobigny concernant l'article où la discrimination est la plus patente: "**Tout Gitan.. est un danger**".

DANS LA SERIE DES DOSSIERS
DU MRAP
UN DOSSIER SUR LE RACISME

- Une présentation globale du racisme.
- 7 pistes de recherche.
- 42 pages de documents.
- Une BIBLIOGRAPHIE,
DISCOGRAPHIE,
FILMOGRAPHIE,
DES VIDEOCASSETTES.

UN DOSSIER PEDAGOGIQUE DE 78
PAGES AU PRIX DE 30 Frs.
PASSEZ VOS COMMANDES SANS
TARDER.

Remise aux comités locaux.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONGRES

M. Mme Melle

Adresse

. Téléphone

PARTICIPERA AU CONGRES DES 8 ET 9 JUIN 1985.

Désire être hébergé(e) chez l'habitant
en Auberge de Jeunesse (1)
à l'hôtel

(une liste d'hôtels vous sera envoyée. Le MRAP n'assure pas la réservation des chambres).

 nuit du 7 au 8 juin
 nuit du 8 au 9 juin (1)
 nuit du 9 au 10 juin

Désire prendre le repas du: samedi midi
 samedi soir (1)
 dimanche midi

(1) Barrer la ou les mentions inutiles.

A RETOURNER AU MRAP, 89 rue OBERKAMPF, 75011 PARIS, AVANT LE 15 MAI, DATE LIMITE D'INSCRIPTION.

N.B. Peuvent participer au congrès les membres du MRAP ayant adhéré en 1985 avant le 31 mars, et ceux des années précédentes ayant renouvelé leur cotisation avant le 30 avril 1985. Ces adhésions ou renouvellements doivent être enregistrés au siège à ces dates-là.